

PROGRAMME DE FORMATION

Monter, Utiliser et Vérifier les Echafaudages Roulants

Public concerné :

Toute personne appelée à utiliser, vérifier (selon l'arrêté du 21 décembre 2004), monter et démonter un échafaudage roulant conformément à la notice technique du fabricant. Le chef d'établissement demeure responsable de confier une mission de réception et de vérification, en adéquation avec l'expérience et la qualification de la personne concernée.

Moyens Pédagogiques, techniques et d'encadrement :

Un ordinateur portable, un vidéo projecteur, diaporama, exposés, vidéos, utilisation d'une plateforme pédagogique.

Le déroulement de la formation alterne les parties théoriques et pratiques. 30% à 50% du temps pour la partie théorique. 50% à 70% du temps pour la partie pratique. La formation doit être le plus possible en lien avec l'activité professionnelle.

Formateur expérimenté dans le domaine de la prévention des risques et des travaux en hauteur.

Pré requis :

-Savoir lire, écrire et parler la langue française,
- Avoir une aptitude médicale aux travaux en hauteur sans restriction de port de charges.

CONSIGNES PARTICULIERES :

Chaque stagiaire devra se présenter à la formation **avec les Équipements de Protection Individuelle (EPI) nécessaires aux mises en situations pratiques : chaussures de sécurité, casque avec jugulaire, harnais et liaison antichute (longe ou autre).**

Durée et nombre de stagiaires :

2 jour (14 heures),
3 à 8 stagiaires maximum par session.

OBJECTIFS :

- Se situer et être acteur de la prévention des risques.
- Monter et démonter un échafaudage roulant conformément à la notice du fabricant.
- Réaliser les vérifications de mise, remise en service, trimestrielles et journalières d'un échafaudage roulant.
- Utiliser un échafaudage roulant en sécurité.

CONTENU :

- Les enjeux de la prévention.
- Les rôles et responsabilités des différents acteurs.
- La prévention des risques :
 - Signaler les situations dangereuses.
 - Communiquer - Rendre compte.
- Les différents types d'échafaudages et leur domaine d'utilisation.
- L'exploitation de la notice du fabricant.
- Le cadre réglementaire des vérifications des échafaudages et les responsabilités qui en découlent.
- La préparation du montage.
- Le montage et le démontage en sécurité d'un échafaudage roulant.
- L'examen d'adéquation.
- L'examen de montage et d'installation de l'échafaudage.
- La vérification journalière (examen de l'état de conservation) de l'échafaudage.
- Le compte-rendu de vérification.
- Les règles d'utilisation en sécurité d'un échafaudage roulant.

SUIVI ET EVALUATION :

Évaluation des compétences théoriques (QCM). Évaluation des compétences pratiques.
Délivrance d'une attestation de fin de formation avec avis.

PERIODICITE :

La formation à la sécurité dont bénéficient les travailleurs chargés de l'utilisation ou de la maintenance des équipements de travail est renouvelée et complétée aussi souvent que nécessaire pour prendre en compte les évolutions de ces équipements. (Article R4323-3 du Code du Travail). Renouvellement recommandé tous les 3 à 5 ans. L'évaluation des acquis lors d'une formation Maintien et Actualisation des Compétences est la même que celle lors d'une formation initiale.